

Neuchâtel, le 9 août 2022

## De la courtoisie et du respect sur les chemins partagés

**Marcher, pédaler et trotter avec respect sur des chemins partagés : la Ville de Neuchâtel lance une campagne de sensibilisation pour une meilleure cohabitation entre cyclistes, piéton-ne-s et autres modes de locomotion douce. Des marquages au sol et des affiches sont installés depuis aujourd'hui sur les chemins mixtes, notamment au bord du lac et dans la zone piétonne.**

Bonne nouvelle : nous sommes toujours plus nombreux à nous déplacer à pied, à vélo ou en trottinette. C'est bon pour la santé et pour le climat. Mais la coexistence de ces différentes manières de se déplacer sur un espace parfois restreint ne se fait pas toujours sans certaines frictions. C'est pourquoi la Ville de Neuchâtel prend des mesures pour améliorer la cohabitation entre les modes dits « doux ».

Par endroit, les flux entre piéton-ne-s et cycles peuvent être clairement séparés : c'est déjà le cas sur le quai Léopold-Robert ou la zone du Nid-du-Crô. D'autres secteurs d'un gabarit suffisant seront prochainement marqués, tel que le quai Ostervald. La mixité reste néanmoins souhaitable notamment sur certains tronçons des quais du lac, sur les axes autorisés aux cyclistes de la zone piétonne (rues du Seyon et Epancheurs-St-Honoré) ou encore le long de la Ficelle de Corcelles-Cormondrèche.

### Un sentiment de sécurité

« Cette campagne de sensibilisation renouvelée a toute son importance car les itinéraires où différents types de modes doux cohabitent sont indispensables si l'on souhaite offrir un réseau de mobilité douce d'une certaine densité », a indiqué le conseiller communal Mauro Moruzzi, en charge de la mobilité, ajoutant : « Dans un contexte où le vélo mais aussi d'autres types de véhicules, tels que les trottinettes ou les rollers, connaissent une popularité réjouissante, il est crucial que cet essor soit accompagné de respect et de courtoisie. »

S'inspirant de la Ville de Lausanne, Neuchâtel va installer à plusieurs endroits sensibles un pictogramme facilement reconnaissable et facile à comprendre : il consiste en une pastille beige clair représentant trois personnages adeptes de la mobilité

douce. Le mot « Respect » qui apparaît d'un côté et de l'autre de la route est compréhensible dans différentes langues. Ce symbole, qui invite à réduire sa vitesse et à veiller à l'intégrité d'autrui, sera peint au sol en une vingtaine de lieux répartis sur la commune fusionnée.

## Rappel des bonnes pratiques

Pour compléter le dispositif, une affiche colorée sera installée à proximité des marquages. Elle expliquera la démarche, tout en rappelant quelques règles et suggérant quelques bonnes pratiques aux cyclistes et trottinettistes, ainsi qu'aux piéton-ne-s.

Cette campagne de sensibilisation a été préparée par la Ville, en partenariat étroit avec les associations ATE, Mobilité Piétonne, PRO VELO et TCS, qui la soutiennent et la relaieront auprès de leurs membres.

Ville de Neuchâtel

### Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, conseiller communal responsable du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

François Derouwaux, chef de l'office de la mobilité, 032 717 77 67

